

# ***Fit for 55...*** **et après ?**

Propositions pour la  
mandature 2024-2029

**LIVRE BLANC**

**SYNTHÈSE**

Pour tout renseignement concernant ce Livre blanc,  
utilisez le formulaire « Contact » sur le site de l'association  
ou contactez **Équilibre des Énergies** :  
10 rue Jean Goujon 75008 Paris  
Tél. : +33 (1) 53 20 13 70  
[info@equilibredesenergies.org](mailto:info@equilibredesenergies.org)

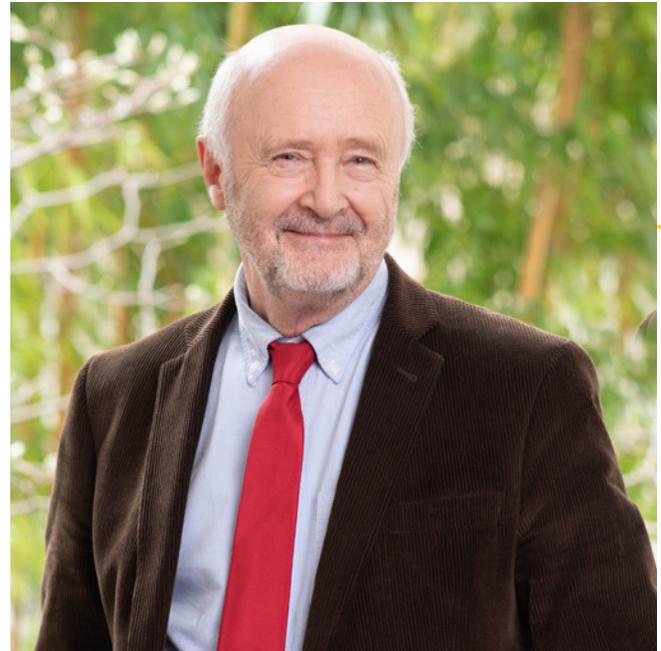
## ÉDITORIAL

# UN PROJET POUR L'EUROPE : PUISSANCE ET DÉCARBONATION

C'est en Europe que l'on a mesuré, avant les autres continents, le danger du changement climatique et pris les premières mesures pour s'efforcer de le réduire. En 30 ans, l'Union n'a pas cessé d'intensifier son action. La Commission européenne, présidée par Madame von der Leyen, n'y a pas failli. Dès son entrée en fonction, elle a lancé un projet titanesque : la neutralité carbone de l'Europe à l'horizon 2050, avec un train de mesures pour une première étape en 2030 visant une réduction de plus de la moitié des émissions nocives pour le climat par rapport à 1990. « Parés pour moins 55% », tel est le premier objectif du Pacte vert pour l'Europe qui veut aussi protéger la nature et produire moins de déchets.

Un travail législatif considérable a été réalisé en très peu de temps. Aux États membres maintenant d'intégrer les nouvelles dispositions dans leurs lois et... de les appliquer ! Entre-temps l'Europe s'est trouvée confrontée à la pandémie de covid, à la guerre en Ukraine, à la pénurie de gaz : des crises majeures qui l'obligent à adapter sa stratégie et à remettre au centre de ses préoccupations les enjeux d'indépendance énergétique et de compétitivité industrielle. L'Europe découvre que pour rester un paradis des consommateurs, il faut aussi produire sur son sol.

Un nouveau monde émerge, plus brutal, avec ses dragons. Les règles du jeu multilatéral sont moins respectées. Le commerce se fragmente. L'Europe est à la croisée des chemins. Soit elle se laisse balotter par les épreuves et finit par se disperser et mettre de côté son ambition pour le climat, soit elle parvient, au contraire, à prendre le tournant et à déployer une stratégie à la fois climatique, énergétique et industrielle pour ancrer le renouveau de son activité économique dans son effort vers la neutralité carbone. C'est l'enjeu de la prochaine mandature.



© YS Corporate

### Brice Lalonde

Président d'Équilibre des Énergies,  
ancien ministre

Pour réussir ce développement, les instances européennes devront être orientées vers l'action et décliner les objectifs en réalisations concrètes. Elles devront veiller à l'aboutissement des grands chantiers industriels nécessaires à la décarbonation de son économie : le développement des nouvelles filières énergétiques décarbonées, la rénovation du patrimoine immobilier, l'achèvement de la sortie des combustibles fossiles dans les transports, la mutation écologique de l'industrie agro-alimentaire. Il faudra déterminer comment valoriser la biomasse et gérer le carbone. Il faudra faire la paix entre les renouvelables et le nucléaire car l'électrification de l'énergie sera centrale. Enfin l'Europe ne devra pas négliger l'adaptation au changement climatique.

Nous faisons confiance à l'Europe pour réussir ce défi. Bien souvent ses détracteurs ont prédit son échec – voire sa fin imminente – face aux intempéries. Mais l'Union a toujours su avancer sur la ligne de crête qui s'ouvrait à elle et se montrer à la hauteur des épreuves.

Dans un monde incertain et mouvant, c'est plus que jamais dans l'unité entre Européens que nous pourrions résister aux crises et à la montée de la violence pour construire l'Europe puissante et prospère, durable et sûre à laquelle aspirent nos concitoyens.



## PRÉAMBULE



**M**ise en place le 1<sup>er</sup> décembre 2019, la Commission européenne, présidée par Madame Ursula von der Leyen, laissera sa place en 2024 à un nouvel exécutif, après qu'aura été renouvelé le Parlement européen. Le mandat de la présente Commission aura été marqué par la prééminence donnée à la question de l'énergie et du climat au travers du Pacte vert pour l'Europe proposé par sa présidente.

Plusieurs dizaines de projets de textes – directives, règlements, actes d'exécution – s'en sont suivis dont certains d'entre eux sont encore en cours de finalisation. Pour la Commission, il s'agissait « du paquet climat le plus important jamais proposé par une entité politique dans le monde ».

À la préoccupation climatique, sont venus s'adjoindre les impacts de trois crises majeures qui se sont succédé : l'épidémie de covid en 2020, la crise du gaz en 2021 et la guerre en Ukraine à partir de 2022. Face à ses événements, la Commission européenne, le Parlement et le Conseil ont été amenés à élargir le champ de leurs travaux et à prendre notamment davantage en considération les impératifs de sécurité d'approvisionnement et de souveraineté énergétique.

Il ne fait aucun doute que ces questions resteront primordiales au cours de la prochaine mandature. Les institutions européennes devront trouver le moyen de concilier la lutte contre la dérive climatique, qui restera de toute façon une préoccupation primordiale, avec la défense des intérêts européens face à l'émergence d'un nouvel équilibre géostratégique dont la guerre en Ukraine aura été l'une des prémices. Dans ce contexte, hautement sensible, la question de l'énergie restera centrale et il est important que les futurs responsables européens en aient une connaissance approfondie et se forment leurs convictions sur le sujet.

Équilibre des Énergies qui, depuis plus de 12 ans, travaille sur la recherche de voies permettant de concilier, dans le domaine de l'énergie, l'impératif climatique avec la préservation de l'activité économique et du niveau de vie des populations, a souhaité, par ce Livre blanc, apporter sa contribution à la réflexion. Elle le fait, sans complaisance et sans attache politique, en dressant un bilan du travail considérable réalisé au niveau européen au cours de la mandature qui s'achève. De ce bilan, face aux défis auxquels l'Europe est aujourd'hui confrontée, elle propose des priorités et des lignes d'action qui, selon elle, devraient être suivies au cours des cinq années à venir.





# SYNTHÈSE

**L**a Commission européenne a engagé en 2019, dès son entrée en fonction, un vaste programme, dénommé *Fit for 55*, visant à réviser la législation de l'Union européenne (UE) et à mettre en place de nouvelles initiatives afin que les politiques de l'UE soient conformes à l'objectif climatique, arrêté par le Conseil et le Parlement européen, de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % en 2030 par rapport à ce qu'elles étaient en 1990. Cet objectif est une étape vers la neutralité climatique qui est visée à horizon 2050.

Pendant toute la mandature qui s'achève, ce programme a été au centre de la politique énergétique européenne. Il a mobilisé des ressources très importantes, au niveau de la Commission, des États et du Parlement pour faire aboutir un ensemble de plusieurs dizaines de projets de textes, un travail que la survenance des crises de la covid et du gaz et finalement de la guerre en Ukraine ont rendu encore plus complexe.

Il est légitime, au moment où l'on commence à réfléchir aux lignes d'action de la future mandature européenne, de se poser la question des résultats obtenus et du bien-fondé des directions qui ont été prises au travers de ce paquet législatif. En effet, l'énergie restera une composante structurante de toute politique européenne. Elle interfère directement avec les politiques menées dans les autres secteurs de la vie économique, en particulier dans le bâtiment, dans l'industrie et dans les transports. Mais la politique européenne de l'énergie est difficile à formuler et à conduire car elle relève des compétences partagées entre institutions européennes. Cependant, l'énergie est à la base de toutes les activités économiques et le contexte actuel en fait, plus que jamais, un sujet très sensible.

## QUEL BILAN TIRER DU *FIT FOR 55* ?

**Il est trop tôt pour dresser le bilan des résultats auxquels l'initiative *Fit for 55* aura conduit. On peut toutefois, dès aujourd'hui, relever un certain nombre de points positifs.**

Les émissions de gaz à effet de serre de l'Europe s'inscrivent sur une trajectoire de décroissance qui permettra, en 2023, de les ramener à moins de 30 % par rapport au niveau de référence de l'année 1990. Mais il faudrait, à peu de chose près, en doubler le rythme de décroissance pour qu'elles soient en ligne avec l'objectif de -55 % visé pour 2030.

Le prix du CO<sub>2</sub> sur le marché européen des quotas carbone est devenu une composante significative de la gouvernance économique et il semble aujourd'hui stabilisé aux environs de 80 €/tCO<sub>2</sub>, très au-dessus des étiages que l'on a connus dans le passé, même s'il est encore très insuffisant pour justifier économiquement bon nombre d'actions qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité climatique.

La Commission européenne a pris conscience des conséquences que cette élévation des prix du carbone pouvait avoir sur la compétitivité des économies européennes et, sur sa proposition, il a été décidé d'instituer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (le MACF) destiné à rétablir l'équité par rapport aux pays qui n'ont pas encore décidé de mettre en place des mécanismes similaires à celui de l'EU-ETS.

Sur le plan des actions concrètes, le principal succès de la politique européenne est d'avoir permis le décollage de la transition vers la mobilité électrique pour les véhicules légers, avec, en appui à ce développement, des mesures visant à stimuler l'industrie européenne des batteries. Il faut également noter la mise en place, au travers des règlements ReFuelEU Aviation et FuelEU Maritime, de cadres législatifs permettant d'organiser la décarbonation des transports aériens et maritimes.

On inscrira également au crédit des institutions européennes les initiatives prises face à la situation créée par la guerre en Ukraine – même si elles ont paru à certains tardives ou insuffisantes –, notamment le plan REPowerEU, suite au déclenchement du conflit, et le projet de règlement sur l'industrie zéro-carbone (NZIA), en réponse à l'*Inflation Reduction Act* promulgué le 16 août 2023 par le président des États-Unis.

**Mais ces éléments positifs ne permettent pas de considérer que le *Fit for 55* aura été un parcours sans faute.** La fragilité essentielle de cette grande initiative aura été de rester centrée sur les deux axes traditionnels de la politique européenne visés à l'article 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) : les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. La Commission a estimé que ces deux lignes d'action étaient suffisantes pour atteindre l'objectif de réduction des émissions retenu. Ceci l'a conduit à proposer sur ces deux points des objectifs très ambitieux qui seront probablement difficiles à atteindre.

En contrepartie, elle n'a pas pris suffisamment en considération le fait que le moyen le plus efficace de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> est de décarboner les systèmes énergétiques, de la production à la consommation. Rendre quasiment neutres en carbone les filières énergétiques permet, en outre, à la fois de lutter contre le changement climatique mais aussi de réduire la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles importées. Mais cette décarbonation ne se fait aujourd'hui que très lentement puisqu'il a fallu plus de 20 ans pour ramener, selon Eurostat, la part des énergies fossiles dans l'énergie brute disponible dans l'UE, de 80 % en 2000 à 70 % en 2022.

Promouvoir toutes les filières neutres ou quasiment neutres en carbone aurait dû être la priorité, en particulier les filières de production et d'utilisation de l'électricité bas carbone, que celle-ci soit d'origine renouvelable ou nucléaire. Les statistiques

européennes montrent que la part de l'électricité dans la consommation d'énergie finale de l'UE stagne à 22%, au même niveau qu'il y a 10 ans. **Or sans développement massif des usages de l'électricité, la décarbonation des usages finaux ne se fera pas.**

Cette relative frilosité à se prononcer clairement en faveur d'un développement des usages de l'électricité, semble avoir reflété la crainte de devoir alors s'associer à un renouveau de l'énergie nucléaire qui n'est jamais véritablement entré dans les idées de la Commission sortante. Cette défiance vis à vis du nucléaire, finalement autorisé sous réserves à entrer par la petite porte dans la taxonomie verte<sup>1</sup>, restera un point faible de l'action qu'elle aura menée, alors qu'il est de plus en plus patent qu'un socle de production d'origine nucléaire est non seulement nécessaire pour assurer la décarbonation du mix électrique et utile sur le plan technique pour assurer la stabilité des réseaux électriques, mais peut également contribuer à contenir la volatilité extrême des marchés face à des énergies renouvelables intermittentes et à des approvisionnements en gaz dont les prix peuvent augmenter de façon considérable.

En se concentrant sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables, la Commission a ainsi glissé de l'objectif de réduire les émissions vers celui de développer les seules énergies renouvelables, au détriment de la contribution bas-carbone du nucléaire, à la limite d'empiéter sur le droit des États membres de choisir entre différentes sources d'énergie et à fixer la structure générale de leur approvisionnement énergétique.

Un autre grand oubli du paquet *Fit for 55* aura été également les réseaux électriques, qui n'ont retenu l'intérêt qu'en fin de mandature avec l'organisation d'un forum en septembre 2023 et la publication, sous forme d'une communication, d'un plan d'action<sup>2</sup>. Or, sans la modernisation, l'expansion et la

numérisation du réseau, il sera difficile d'atteindre les objectifs climatiques

Par ailleurs, ce n'est que tardivement également, sous la pression des événements, que la Commission européenne a décidé de se préoccuper de la souveraineté énergétique de l'Europe et de la préservation de son potentiel industriel. Pourtant, les déboires de l'industrie photovoltaïque européenne auraient dû lui rappeler qu'il n'y a pas de politique énergétique sans politique industrielle et qu'il ne sert à rien de créer la primauté d'une filière, si la mise en œuvre de cette filière crée des dépendances aussi fortes que celles auxquelles on se propose d'échapper. La stratégie proposée par la Commission visant à importer quelque 10 Mt d'hydrogène dès 2030 n'échappe pas à ces interrogations.

Clairement, l'Europe n'était pas préparée au choc de la guerre en Ukraine. Sa politique énergétique était fondée sur le dogme de l'ouverture des marchés, supposant que le jeu de la concurrence suffisait à apporter la prospérité. Le dirigisme n'avait place que pour le développement des énergies renouvelables et la recherche des économies d'énergie érigée en un seul principe : « *Energy efficiency first* ».

➤ **Le retour sur le devant de la scène de la sécurité d'approvisionnement et de la souveraineté industrielle a constitué l'amorce d'une évolution forte du modèle européen.**



1. C'est-à-dire en application de l'article 10, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/852 relatif à la taxonomie verte européenne.

2. COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT, THE COUNCIL, THE EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE AND THE COMMITTEE OF THE REGIONS – COM(2023) 757 (28.11.2023).

## QUELLES DOIVENT ÊTRE LES LIGNES DIRECTRICES DE L'ACTION EUROPÉENNE AU COURS DE LA MANDATURE À VENIR ?

**L'impératif premier est maintenant de passer à l'action.** Il n'est pas question d'abandonner ou de renoncer à ce grand projet du *Fit for 55* qui a mobilisé autant d'efforts. Mais il faut tenir compte d'une certaine lassitude liée à la multiplication des textes et à leur complexité. Les raisons pour les citoyens d'être agacés ne manquent pas : en plus du *Fit for 55*, il y a l'incitation à l'économie circulaire, la protection de la biodiversité et tous les règlements relatifs à la protection accrue de l'environnement. Tout cela fait beaucoup pour les épaules des Européens les moins robustes. On voit se développer ici et là des mouvements de contestation populistes auxquels il faut prendre garde car ils mettent en cause, de façon parfois violente, les approches qualifiées de technocratiques qui seraient autant de gênes inutilement apportées à la vie quotidienne des citoyens.

**Il ne s'agit donc pas de se contenter d'imaginer un nouveau *Fit for xx*, la priorité doit être de conforter les acquis du *Fit for 55* en menant des actions concrètes qui font sens au niveau des citoyens.**

**Ces actions doivent être construites autour de cinq grandes lignes directrices qui devraient se retrouver dans le règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat<sup>3</sup> si celui-ci vient à être modifié.**



3. Regulation (EU) 2018/1999 of the European Parliament and of the Council of 11 December 2018 on the Governance of the Energy Union and Climate Action.

➤ **La première doit être la réaffirmation sans ambages de la primauté donnée à la réduction des émissions et donc à la décarbonation des systèmes énergétiques.** C'est le principe « *Emissions reduction first* » qui doit gouverner à présent l'action.

Ce faisant, il convient de reconnaître et d'accepter la diversité des filières, nucléaires et renouvelables en particulier, et de veiller à ce que les priorités retenues par certains États ne constituent pas des obstacles à celles que d'autres États préfèrent se donner. C'est une question d'efficacité mais aussi de compréhension, de bonne entente et de solidarité entre les nations constitutives de l'Union.

Il convient également de repositionner au centre de la politique énergétique européenne le développement des réseaux. Ce sont eux qui permettent de tirer le meilleur parti des énergies renouvelables et de valoriser les synergies entre États membres dans une optique de décarbonation des systèmes énergétiques.

➤ **Une deuxième ligne d'action est de reconnaître que l'Europe n'est pas maîtresse du changement climatique, que celui-ci présente aujourd'hui un caractère quasi-inéluctable et qu'il faut, par conséquent s'y préparer,** avec un programme d'adaptation à la hauteur d'un réchauffement possible allant jusqu'à 4 °C. Un tel réchauffement affectera inégalement le territoire européen ; ses conséquences risquent de modifier de façon violente les conditions de vie d'une partie importante de la population. Il est indispensable de l'anticiper.

➤ **La troisième ligne d'action résulte directement de l'évolution du contexte géostratégique de ces dernières années. L'indépendance énergétique et la souveraineté industrielle doivent redevenir des préoccupations de plein exercice dans la définition des politiques énergétiques.** Cette troisième ligne d'action rejoint pour une large part la première. Elle passe par un retrait aussi rapide que possible de la dépendance aux énergies fossiles sans, comme nous l'avons déjà souligné, créer de nouvelles dépendances qui ne soient maîtrisées. Elle suppose, plus généralement, que soit précisé le concept « d'autonomie stratégique ouverte » afin que, sans se couper du reste du monde, l'Europe fasse davantage preuve de réalisme et

prenne les mesures pour protéger et soutenir les secteurs qu'elle estimera essentiels, en particulier dans le domaine de l'énergie.

➤ **La quatrième préoccupation est celle de la préservation de l'activité économique et plus généralement de la préservation de la prospérité des nations qui s'engagent dans la transition énergétique.** C'est une condition essentielle à l'acceptation par la population de l'effort considérable que requiert la sortie des énergies fossiles. On réalise à présent que la transition énergétique nécessite un effort financier très important. La Cour des comptes européenne reprend dans son rapport spécial de juin 2023<sup>4</sup> l'estimation du cabinet McKinsey de 1 000 milliards d'euros d'investissements par an pendant 30 ans pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cet effort sans précédent devra être financé et accepté. La décroissance des économies prônée par certains n'est pas une solution et donc il faut veiller, tout particulièrement dans les secteurs de l'industrie et des transports, à ce que les mesures imposées ne se traduisent pas par une perte de compétitivité conduisant à une contraction de l'activité.

➤ **Enfin, il faut tenir compte, beaucoup plus qu'il y a seulement quelques années, des situations très difficiles dans lesquelles se trouve plongée une proportion croissante de la population, face à la hausse des prix de l'énergie.** Cela pose le problème de la redistribution des sommes que les mécanismes mis en place par *Fit for 55* auront permis de collecter, au travers notamment de l'extension aux secteurs du bâtiment et des transports de l'EU-ETS. La prochaine Commission, aussi bien que les États membres, devront, sous le contrôle du Parlement, faire acte de transparence et d'efficacité quant au fonctionnement de ces mécanismes, notamment de ceux régissant le nouveau Fonds social pour le climat.

4. COUR DES COMPTES EUROPÉENNE - Rapport spécial 18/2023 : Objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie - 26 juin 2023.

# UNE DÉCLINAISON SECTORIELLE D'UNE POLITIQUE ORIENTÉE VERS L'ACTION

**Cette politique équilibrée, animée par la recherche de l'efficacité, devra être déclinée entre les différents secteurs en suivant les principes énoncés ci-dessus.**

## Secteur du bâtiment

Le secteur du bâtiment demeurera prioritaire. Il faut y concilier deux préoccupations :

► la première, qui relève du long terme, est celle de l'amélioration de la qualité des bâtiments qui est relativement médiocre dans la plupart des États européens. Une telle politique est nécessaire. Elle ne procède pas seulement de la préoccupation énergétique mais vise à offrir un logement décent à chacun et à améliorer son confort. Mais les sommes en jeu sont considérables. Il ne faut pas y consacrer l'intégralité des moyens disponibles et systématiser la réhabilitation intégrale des logements qui est très dispendieuse en ressources. Elle doit nécessairement être étalée dans le temps ;

► la deuxième répond directement à l'urgence climatique et vise à la décarbonation accélérée des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. Les solutions sont connues et disponibles : il s'agit essentiellement de recourir aux chaleurs renouvelables et à l'électricité en sortant de façon progressive des énergies fossiles. On attend beaucoup de la Commission quant à la promotion des pompes à chaleur, reconnues comme technique stratégique et sur lesquelles la Commission a lancé une consultation. Il reviendra à la prochaine Commission européenne d'en tirer les enseignements et de proposer des actions concrètes dans un plan d'action qui ne se limite pas à l'énoncé d'objectifs. Il faudra en particulier lever les obstacles qui freinent le choix des solutions électriques, fussent-elles par pompe à chaleur. Le décompte des consommations d'électricité en énergie primaire, mécanisme par lequel elles se retrouvent majorées d'un coefficient forfaitaire, a pour résultat

de dégrader les coefficients de performance des logements concernés. Il y a là un puissant ressort de rappel en faveur des énergies fossiles auquel il faudra mettre un terme rapidement au niveau européen.

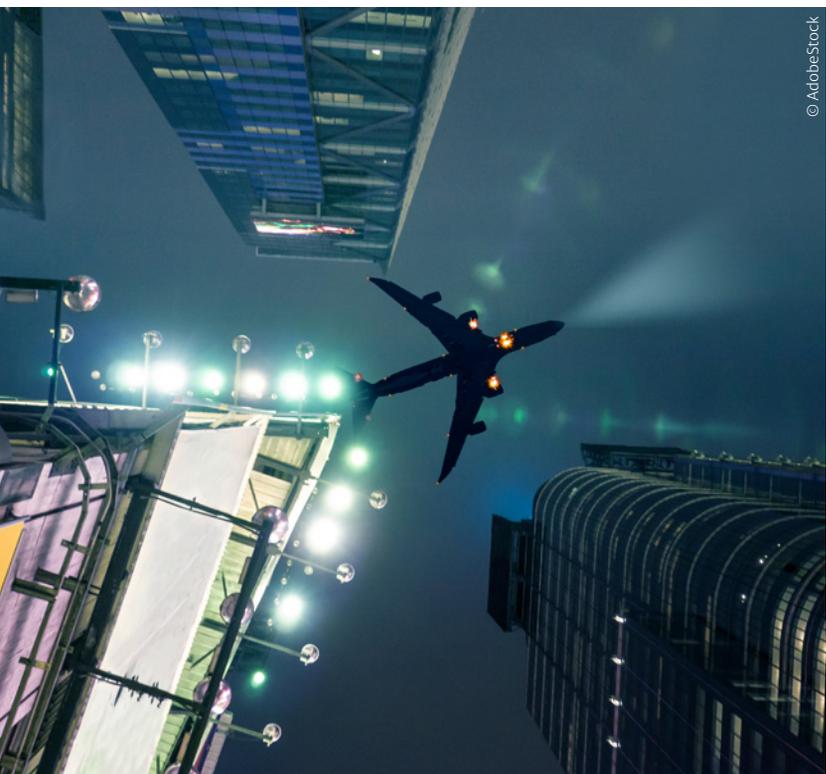
## Secteur de l'industrie

Dans le secteur de l'industrie, l'Europe est un marché qui soulève des convoitises. Elle possède des atouts très forts en matière de compétences, de savoir-faire et de techniques mais ces atouts ont été, dans beaucoup de pays, laissés en jachère. Clairement, l'Europe n'était pas préparée aux graves événements auxquels elle est aujourd'hui confrontée. Or, l'Europe a la dimension économique et stratégique pertinente pour faire face à ces défis mais la convergence en direction d'une action concertée est trop lente et la procrastination dans les décisions paneuropéennes fragilise la construction européenne.

La nature ayant horreur du vide, les États membres s'engouffrent dans cette faille avec des politiques nationales, parfois pour obliger l'Europe à se mobiliser, parfois pour jouer cavalier seul. Or, il y a urgence. La gouvernance de l'Europe doit faire face aux nouveaux défis industriels et aligner, dans le temps requis, ses intérêts fondamentaux. Elle en a la compétence et la force. **Quelles que soient les orientations prises, notamment en matière de politiques industrielle et énergétique, l'Europe doit adapter sa gouvernance à un monde de crises et donc d'urgences.**

## Secteur des transports

Dans le secteur des transports, il faut bien évidemment entretenir et renforcer l'élan que la mandature actuelle a su donner au véhicule électrique. Il faut à présent rendre la mobilité électrique accessible à tous, continuer à développer les infrastructures de



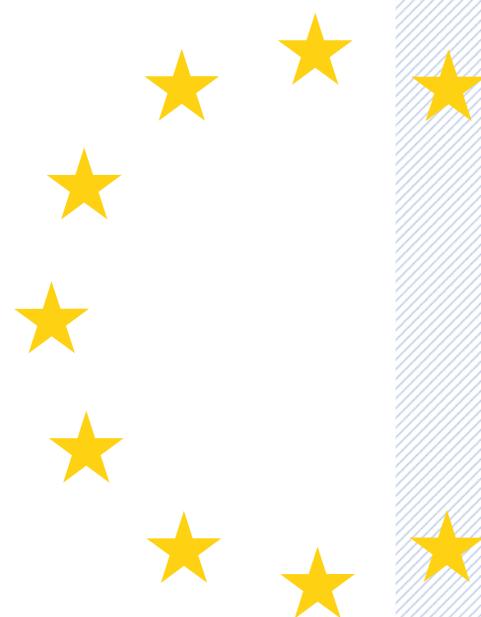
recharge dans une optique paneuropéenne, veiller à l'indépendance technologique et industrielle en matière de construction automobile et de batteries. Beaucoup des citoyens européens portent encore un regard incrédule sur la décision de sortir des énergies fossiles, pour les véhicules neufs, à compter de 2035. C'est une décision majeure, il faut la faire comprendre et la faire accepter et surtout la préparer. La mobilité électrique doit se banaliser et devenir d'accès simple et commode pour tous.

La prochaine Commission devra faire aboutir le dossier des poids lourds, en privilégiant, sans dogmatisme, les solutions qui permettront le plus facilement de se passer des hydrocarbures fossiles. Probablement, les solutions batteries apparaîtront les mieux adaptées, avec des infrastructures de recharge appropriées et un relais possible, sur les grands axes, par des systèmes de recharge en continu (*Electric Road Systems* ou ERS), sans exclure les carburants renouvelables, complémentaires à l'électrification du secteur, notamment pour les engins agricoles et les engins de chantier.

Le secteur aérien va nécessiter une attention particulière. Son utilité sociale est contestée par certains. Il est clair cependant que le transport aérien contribue au développement économique et au rapprochement des peuples. C'est l'un des ingrédients permettant de construire progressivement, au niveau des citoyens, un sentiment d'appartenance à l'Europe. Le défi est à présent de donner

corps à la stratégie de décarbonation définie par le règlement ReFuelEU Aviation et de faire en sorte qu'un écosystème européen de production et de distribution des carburants durables pour l'aviation (CAD en français et SAF en anglais : *Sustainable Aviation Fuels*) se mette en place. Un tel écosystème doit permettre à l'aviation européenne de s'approvisionner en carburant durable en limitant le recours à des carburants d'importation, mais sans voir sa compétitivité érodée par rapport aux compagnies et aux aéroports opérant dans les pays tiers. Cela passe par l'établissement de schémas directeurs au niveau de chaque Etat membre, que la Commission européenne devrait inciter à élaborer, et par le renforcement, aux niveaux européen et nationaux, des soutiens apportés au développement des filières nouvelles de production et distribution des SAF.

La fabrication des SAF, comme celle des batteries, des pompes à chaleur ou des électrolyseurs, fait partie des techniques reconnues comme stratégiques dans le projet de règlement NZIA relatif à la promotion des industries zéro-carbone. L'un des défis de la prochaine mandature sera de ne pas le limiter à des facilités procédurales pour le développement de ces activités mais d'apporter aux projets nouveaux un soutien financier tangible, comparable à celui prévu par l'IRA américain et calculé de façon simple en fonction de l'impact de chaque projet sur les émissions de gaz à effet de serre.





© Freepik

## La gestion du carbone

Le soutien aux industries contribuant à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> devra inclure la poursuite et l'amplification du soutien apporté aux filières de captage et stockage du carbone (CCS) et de captage et utilisation (CCU). Ces filières seront indispensables à la décarbonation de certaines activités industrielles (cimenteries, sidérurgie, chimie). Elles permettront également de récupérer la ressource en carbone nécessaire à la fabrication des carburants de synthèse. Elles devront donc continuer à être soutenues et les obstacles à leur développement qui ont été identifiés devront être levés.

## Les réseaux

**Les réseaux et tout particulièrement les réseaux électriques** continueront à constituer l'un des facteurs essentiels de la transition énergétique. Leur développement et celui des moyens de stockage est une nécessité pour assurer un haut niveau de sécurité et de disponibilité dans l'approvisionnement en électricité, prendre en compte les nouveaux usages de l'électricité, tels que la mobilité électrique, et permettre la bonne intégration des énergies renouvelables. Les réseaux sont aussi amenés à répondre à l'aspiration des populations à davantage d'autonomie énergétique, mais sans perdre de vue qu'ils doivent permettre d'atteindre un optimum dans

l'efficacité économique des systèmes énergétiques. L'enjeu est très important puisque la Commission européenne a évalué à 584 milliards d'euros l'effort d'adaptation des réseaux électriques européens à consentir entre 2020 et 2030<sup>5</sup>.

Cela suppose que les gestionnaires de réseau aient accès aux ressources financières nécessaires et la latitude de prendre les initiatives répondant aux exigences de leur développement, y compris en anticipant si nécessaire les investissements, et donc que les principes de régulation le leur permettent. Pratiquement, partout en Europe, les structures de tarification devront évoluer afin de mieux prendre en compte la valeur attachée à la puissance garantie.

Les prérogatives conférées aux collectivités locales, sous forme notamment de communautés d'énergie, introduisent des zones de recouvrement possible avec celles des gestionnaires de réseau. Mais, le développement de ces communautés repose sur les réseaux publics, pour la mise en lien des différents membres des communautés, pour assurer la garantie du service de collecte et d'acheminement et pour l'acceptabilité à long terme. Les réglementations européennes et leur traduction dans les États membres devront veiller à ce que le réseau public reste l'infrastructure essentielle sur laquelle repose le développement des communautés d'énergie.

5. COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS – Transition numérique du système énergétique – COM(2022) 552 (18 octobre 2022).

## CONCLUSION

---



En conclusion, il est clair que l'énergie continuera à jouer un rôle central au cours de la prochaine mandature des institutions européennes. Le défi pour les nouveaux responsables sera d'achever l'élaboration du dispositif législatif complexe résultant de l'initiative *Fit for 55*. Mais il leur faudra surtout, dans une optique de projet et de résultat, concevoir et soutenir les actions concrètes qui, dans le cadre tracé et dans le respect des principes précédemment énoncés, permettront d'atteindre les objectifs fixés pour 2030 et pour 2050.



Les recommandations d'Équilibre des Énergies sont regroupées ci-après en 35 lignes d'action dont certaines se décomposent en plusieurs items. Les développements qui leur font suite explicitent les considérants qui les sous-tendent et les objectifs qu'elles visent à atteindre.







# **35 LIGNES D'ACTION**

## 1

LES IMPÉRATIFS  
DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**1** ➤ L'Europe doit réaffirmer et conforter, par des mesures concrètes de mise en œuvre du *Fit for 55*, la primauté de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Privilégier, chaque fois que raisonnablement possible, les actions permettant de réduire les émissions et de se libérer des énergies fossiles. « *Emissions Reduction First* » doit être le principe servant de fil conducteur à la nouvelle mandature.

**2** ➤ L'Europe doit promouvoir, sans discrimination, l'ensemble des actions contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, l'aliéna 1 c) de l'article 194 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) doit être amendé afin d'y inscrire la priorité à donner à la lutte contre le changement climatique, d'y acter le principe de neutralité dans le développement des filières énergétiques à très faible contenu en carbone et de mettre ainsi en cohérence l'énoncé de la politique de l'énergie européenne avec l'objectif de réduction des émissions.

**3** ➤ Conformément à l'alinéa 1 b) de l'article 194 du TFUE, l'Europe doit considérer qu'assurer la sécurité d'approvisionnement est une mission essentielle, définir des critères et des objectifs d'indépendance énergétique, veiller à leur respect et ne pas accorder son soutien à des actions qui créeraient de nouvelles dépendances non maîtrisées.

**4** ➤ Dans le prolongement de l'initiative NZIA, l'Europe doit faire de la résilience et de la souveraineté industrielle une priorité accrue. Elle doit reconstruire la souveraineté industrielle européenne et mettre en place, par des moyens réglementaires et financiers,

y compris aux frontières, un programme de rétablissement qui puisse être déployé dans tous les pays d'Europe qui souhaiteront s'y associer.

**5** ➤ La transition énergétique implique un effort financier sans précédent. Dans la définition des actions, l'Europe doit privilégier l'efficacité et encourager les actions qui permettent de progresser le plus rapidement possible vers les objectifs fixés en préservant la croissance économique.

**6** ➤ Énoncée dès juin 2007 dans le Livre vert présenté par la Commission au Conseil, l'adaptation au changement climatique revêt une urgence grandissante et doit faire l'objet d'une **actualisation complète conduisant à l'élaboration d'un plan d'adaptation *Fit for +4 °C***.

**7** ➤ L'Europe doit conclure rapidement les travaux en cours sur l'évolution du marché de gros de l'électricité, en arrêtant les dispositions qui permettraient d'assurer le financement des infrastructures nécessaires, de stabiliser les prix et de donner de la visibilité aux parties prenantes tout en laissant aux États membres une large marge de manœuvre sur l'organisation des marchés de détail.

**8** ➤ L'initiative *Fit for 55* a conduit à la mise en place de nouvelles obligations et de nouveaux prélèvements qui vont peser sur les consommateurs aux épaules les moins robustes. **Il est indispensable que la prochaine mandature établisse un plan social du climat** avec un schéma de redistribution des sommes prélevées en direction des personnes les plus vulnérables et des entreprises dont la décarbonation est la plus difficile.

# 2

## DÉCARBONER ET SÉCURISER LES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES TOUT EN PRÉSERVANT LEUR COMPÉTITIVITÉ

**9** ➤ Dans un domaine dans lequel chaque État membre doit rester libre de ses choix essentiels, l'Europe doit servir de référent impartial. **Elle doit permettre aux filières de production d'électricité bas-carbone, qu'elles soient d'origine renouvelable ou nucléaire, de se développer sans discrimination de nature réglementaire ou financière.** Revenir au niveau des institutions européennes à un climat de codéveloppement apaisé entre nucléaire et énergies renouvelables est l'un des enjeux essentiels de la prochaine mandature.

**10** ➤ Avec le retrait des énergies fossiles, les nouvelles formes d'énergie secondaires – hydrogène, biogaz, biocarburants, carburants de synthèse – vont prendre une importance croissante. **La prochaine Commission devra dresser un bilan sans complaisance des retours d'expérience** sur ces nouvelles filières afin d'ajuster, si nécessaire, les orientations prises au cours de la mandature qui s'achève.

**11** ➤ **La question des ressources en biomasse et de leur affectation optimale est essentielle.** La Commission devra actualiser les inventaires des ressources déjà effectués et proposer des priorités quant à leur affectation.

**12** ➤ La recherche des zones de pertinence économique et technique **du déploiement des technologies fondées sur la chaleur renouvelable, notamment d'origine géothermale, devra être approfondie.**

**13** ➤ **L'électricité reste la seule forme d'énergie d'application quasi-universelle.** Le développement de ses usages est attendu mais n'a pas réellement commencé, exception faite du véhicule électrique. À l'instar de ce qui a été fait dans ce secteur, la prochaine Commission devra proposer une politique volontariste et claire de promotion des usages de l'électricité.

## 3

SECTEUR  
DU BÂTIMENT

**14** ➤ Optimiser l'utilisation des ressources financières disponibles : encourager la migration rapide des systèmes de chauffage vers des solutions bas-carbone, chaleurs renouvelables et/ou solutions électriques, accompagnées de dispositifs de régulation et de pilotage efficaces, sans systématiser la recherche de la rénovation profonde.

**15** ➤ Accélérer la migration vers des solutions bas-carbone :

- prendre également en compte les émissions de CO<sub>2</sub> dans la définition de la performance énergétique et environnementale des bâtiments ;
- déterminer la performance énergétique des bâtiments à partir de la consommation en énergie finale et non plus en énergie primaire, dont le calcul, conventionnel, favorise les énergies fossiles ;
- lancer un plan de déploiement massif des pompes à chaleur associant la promotion de leur usage, la mise au point de nouvelles techniques pour les bâtiments collectifs à usage d'habitation, le développement industriel et la formation des professionnels.

**16** ➤ Poursuivre la lutte contre la précarité énergétique.

## 4

SECTEUR DES  
TRANSPORTS ROUTIERS  
LÉGERS

**17** ➤ Poursuivre le déploiement des infrastructures de recharge :

- accélérer le développement des stations de recharge accessibles au public, en particulier sur les corridors utilisés pendant les déplacements saisonniers, avec un renforcement des puissances minimales prévues par le règlement AFIR ;
- faciliter l'équipement en infrastructures de recharge des bâtiments collectifs à usage d'habitation, par voie réglementaire et via la mise en place de systèmes d'incitation ;
- inciter les collectivités territoriales à créer des centres de recharge pour les taxis et pour tous ceux qui ne disposent pas d'emplacement de stationnement à domicile ou sur leur lieu de travail ;
- inciter en parallèle les hyper et supermarchés et les commerces de détail à s'équiper en stations de recharge.

**18** ➤ Améliorer la qualité du service de recharge pour véhicules électriques :

- imposer le déploiement de dispositifs permettant de piloter les recharges afin de favoriser la consommation d'électricité renouvelable et de limiter les appels de puissance pendant les heures de pointe ;
- encourager la mise à disposition publique en open data des données concernant les bornes de recharge.

**19** ➤ Poursuivre les investissements en recherche et développement :

- favoriser l'investissement en R&D dans les technologies *vehicle to home* (VtoH) ou *vehicle to grid* (VtoG), afin de valoriser le potentiel de flexibilité offert par la capacité de stockage des véhicules ;
- poursuivre l'investissement en recherche et développement sur de nouvelles chimies des batteries et sur leur recyclage.



## SECTEUR DES TRANSPORTS ROUTIERS LOURDS

### 20 > Faciliter la migration des poids lourds vers la mobilité électrique :

- > autoriser une augmentation du PTAC des véhicules pour intégrer le surpoids des batteries ;
- > développer le long des grands axes des bornes de recharge rapides de très haute puissance, telles qu'étudiées par le consortium Char'In ;
- > évaluer, par des opérations pilotes de plusieurs dizaines de kilomètres, les systèmes de recharge des véhicules en continu (*Electric Road Systems* ou ERS) et en normaliser au niveau européen les caractéristiques.

### 21 > Maintenir comme option l'utilisation de carburants renouvelables (BioGNV notamment) ne venant pas en concurrence avec les usages où ils sont indispensables.



## SECTEUR DES TRANSPORTS AÉRIENS

### 22 > Développer un écosystème européen des carburants d'aviation durables (CAD ou SAF) :

- > promouvoir l'établissement, dans chaque État membre, d'un schéma directeur de développement de la production, du transport et de la distribution des SAF en cohérence avec le règlement ReFuelEU Aviation ;
- > favoriser l'émergence de nouvelles technologies avancées encore actuellement en phase initiale de développement ;
- > coordonner l'établissement des schémas directeurs avec ceux relatifs à la production d'électricité, aux réseaux électriques, à la production d'hydrogène et à la récupération industrielle du CO<sub>2</sub>.

### 23 > Préserver la compétitivité des acteurs aériens européens :

- > renforcer les mesures de soutien à la décarbonation du secteur aérien par l'accroissement de la réserve allouée au profit des SAF jusqu'à 2030, et la mise en place d'un nouveau système de soutien après cette date ;
- > mettre en place un fléchage du produit des mises aux enchères des quotas carbone aviation vers la décarbonation de la filière aérienne ;
- > programmer les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs pour la décarbonation des opérations au sol, afin de donner la visibilité nécessaire aux aéroports européens.

### 24 > Adapter le règlement sur le Ciel unique européen : parvenir au cours de la prochaine mandature à un accord sur l'évolution du Ciel unique.

## 7

SECTEUR DE  
L'INDUSTRIE

**25** ➤ **Soutenir davantage l'innovation :** Faire de l'Innovation Fund l'outil privilégié de soutien aux programmes d'innovation dans les technologies clés, en parallèle à l'accélération des procédures rendues possible par le règlement NZIA.

**26** ➤ **Rétablir la balance commerciale :**

- définir clairement les marchés que l'Union souhaite laisser ouverts et ceux qu'elle souhaite protéger ;
- mettre en place un système de préférence européenne dans les secteurs jugés sensibles, afin de les préserver d'une concurrence étrangère non-soumise aux mêmes exigences qu'en Europe ;
- s'assurer du respect du principe de réciprocité dans les échanges entre l'Union et les pays tiers afin de rétablir des conditions de marché équitables.

**27** ➤ **Progresser vers une industrie décarbonée :**

- clore le débat entre électricité d'origine nucléaire et électricité d'origine renouvelable (cf. recommandation 9) ;
- soutenir la mise en place de mesures facilitant l'établissement de contrats long terme à prix prévisibles d'électricité pour l'industrie (cf. recommandation 7) ;
- planifier l'émergence des industries de l'énergie verte sur le territoire européen, notamment en créant un fonds souverain européen.

## 8

DÉVELOPPER LES FILIÈRES  
CCU ET CCS

**28** ➤ **Faciliter le développement de la filière CCS :**

- intégrer à part entière la technique CCS dans les stratégies européennes de l'énergie et du climat, en complément de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la transition vers les énergies bas-carbone ;
- poursuivre au niveau européen le soutien à la chaîne du CCS tant que la valeur des quotas CO<sub>2</sub> n'aura pas atteint un niveau suffisant.

**29** ➤ **Faciliter l'émergence de la filière CCU :**

- reporter au-delà de 2040, la limite fixée à l'utilisation du carbone recyclé pour la production de carburants de synthèse à partir d'installations construites avant 2035 ;
- soutenir des opérations pilotes de récupération directe dans l'air (DAC), en Europe ou sous le contrôle d'acteurs européens, afin d'en maîtriser la technique.

**30** ➤ **Définir un cadre européen pour le transport transfrontalier du CO<sub>2</sub>,** conforme au Protocole de Londres sur la prévention de la pollution des mers (1996).

## 9

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT ET  
L'ADAPTATION DES **RÉSEAUX ÉLECTRIQUES**

**31** ➤ **Accompagner la promotion des usages de l'électricité et des énergies renouvelables d'un plan d'action pour les réseaux**, comprenant un ensemble de mesures visant à développer un réseau électrique performant, robuste, opéré par une main d'œuvre qualifiée :

- repenser la résilience du système électrique à l'échelle européenne pour répondre aux évolutions de la production et de la consommation et faire face à l'intensification du changement climatique ;
- développer les techniques et les capacités de stockage aux différents niveaux de la chaîne énergétique, y compris celles permettant le stockage thermique de l'énergie ;
- développer et promouvoir les flexibilités, par pilotage de la demande notamment ;
- promouvoir la numérisation du système électrique, en tirant parti des outils existants (compteurs communicants) et en définissant un cadre harmonisé de renforcement de la cybersécurité ;
- développer les compétences en contribuant notamment à la création de formations correspondant aux besoins de la filière des réseaux électriques.

**32** ➤ **Adapter les critères d'évaluation par les organes de régulation de la gestion des gestionnaires de réseau selon une approche régulatoire plus prospective** :

- permettre l'anticipation des investissements dans le réseau électrique : infrastructures physiques et numériques, financement d'une main d'œuvre qualifiée ;
- établir un plan européen concret pour les réseaux électriques en support d'une stratégie d'électrification ;
- adapter les critères d'évaluation des gestionnaires de réseau par le régulateur afin de mieux prendre en compte les impératifs du monde industriel en facilitant l'innovation.

**33** ➤ **Dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, mobiliser les capacités financières nécessaires pour la modernisation et le développement des réseaux** :

- dans le prolongement de l'initiative STEP (*Strategic Technologies for Europe Platform*) de juin 2023, créer un fonds de souveraineté conçu pour soutenir les investissements dans les technologies propres, dont les technologies de réseau ;
- inciter à la mise en place de tarifications davantage assises sur la puissance garantie par le réseau.

**34** ➤ **Faciliter et accélérer le déploiement des réseaux électriques par extension ou dans l'optique du règlement NZIA**, en assurant le développement d'une base industrielle solide.

**35** ➤ **Définir les périmètres de responsabilité des nouveaux et anciens acteurs de la transition énergétique**, afin notamment de déterminer les responsabilités en cas de rupture d'alimentation, et définir des principes de rémunération et de redistribution des recettes

# À PROPOS D'ÉQUILIBRE DES ÉNERGIES

Créée en 2010, l'organisation Équilibre des Énergies (EdEn) œuvre pour la décarbonation de l'économie française et européenne.

Les membres d'Équilibre des Énergies, acteurs de l'énergie, du bâtiment et de la mobilité, appartiennent au tissu économique français et européens : grands groupes industriels, PME, TPE, syndicats, fédérations professionnelles, artisans et associations de consommateurs. Tous portent l'innovation et l'excellence industrielle pour réduire les émissions en gaz à effet de serre. Ils œuvrent à la sortie progressive de la dépendance aux énergies fossiles. Ensemble, ils apportent leur expertise et leur expérience pour proposer des solutions concrètes, réalisables et acceptables au vu des réalités économiques de leur secteur.

Les recommandations d'Équilibre des Énergies aux décideurs politiques français et européens s'appuient sur une expertise économique et technique reconnue issue des travaux de son comité scientifique.

## La mission d'Équilibre des Énergies

Équilibre des Énergies contribue à la préparation d'un monde neutre en carbone dès 2050 et à une société plus résiliente face aux conséquences du changement climatique.

A ce titre, Équilibre des Énergies recommande aux décideurs français et européens des mesures en matière de politique de l'énergie, du bâtiment et de la mobilité pour se passer des énergies fossiles et adapter nos sociétés aux bouleversements climatiques.

## Les membres d'Équilibre des Énergies

AIRFRANCE **KLM**  
GROUP

AIRBUS



**DAIKIN**

*Danfoss*

**DELTA  
DORE**  
Smart is the new power



**enedis**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

**EQUANS**

France Air  
*The Air Architects*

**GÉNÉRALE  
DU SOLAIRE**



**GROUPE  
ATLANTIC**

Groupe  
**AXENCO**

**intuis**

**LA POSTE  
GROUPE**

**Panasonic**



**ACTIS**  
INNOVER POUR MIEUX ISOLER

**SAFRAN**

**Schneider  
Electric**



**VINCI**

**VOLKSWAGEN**  
GROUP FRANCE

Association  
**Promotelec**

**AFPAC**  
Association Française pour  
les Pompes À Chaleur

**coedis**



**CONSUEL**  
Innovons pour la sécurité électrique

**Cu** European  
Copper Institute  
Copper Alliance

**FEDELEC**  
PROFESSION ELECTRICIEN ELECTRICIEN  
MONTAGERS, CONSTRUCTEURS, PROMOTEURS

ENSEMBLE  
**ignes**  
DONNONS VIE  
AU BÂTIMENT



**LES TRAVAUX  
PUBLICS** FÉDÉRATION  
NATIONALE

**Pôle  
Habitat** FFB  
MONTAGERS, CONSTRUCTEURS, PROMOTEURS

**gifam**  
Le groupement des marques  
d'appareils pour la maison

**Institut National  
de l'Économie  
Circulaire**

**Enerplan**  
Syndicat des professionnels  
de l'énergie solaire

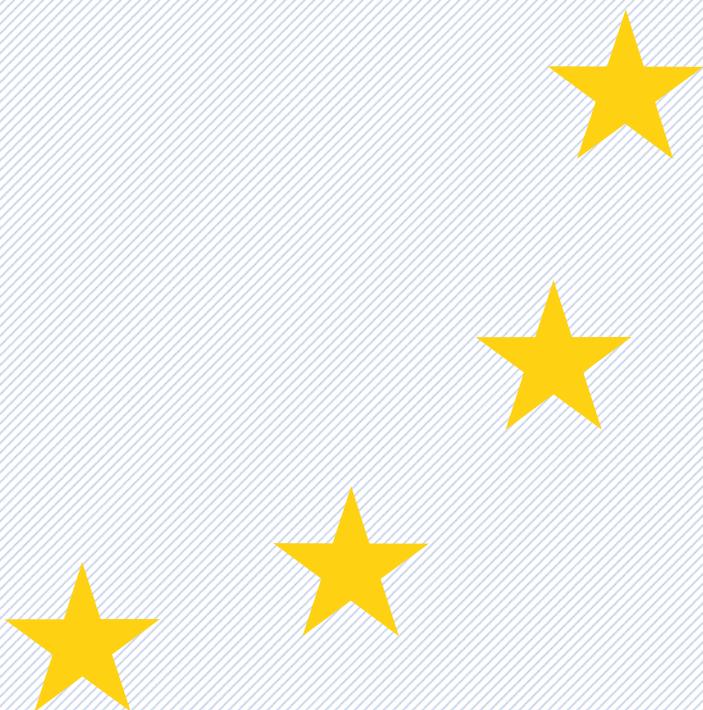
**SynerCiel**  
Rénovons durablement

**uneleg**  
acteurs locaux de la transition énergétique

**UICB**  
UNION DES INDUSTRIELS  
ET CONSTRUCTEURS BOIS

**L'UNION  
SOCIALE  
POUR  
L'HABITAT**  
Les Min, l'Habitat en Mouvement

**Familles de France**



**Le Livre blanc, dans son intégralité,  
est disponible en version numérique :**



Français



Anglais

---

Équilibre des Énergies tient à remercier tous les membres qui ont  
contribué à l'élaboration de ce Livre blanc.

Sous la direction de :

Gilles Rogers-Boutbien  
Secrétaire général  
g.rogers@equilibredesenergies.org

**Jean-Pierre Hauet,**  
**Président du Comité scientifique**  
jp.hauet@equilibredesenergies.org

Cecil Coulet,  
Head of EU Affairs  
c.coulet@equilibredesenergies.org





# LIVRE BLANC

**SYNTHÈSE**

Association loi de 1901 Équilibre des Énergies  
10, rue Jean Goujon - 75008 Paris - France  
T. +33 (0)1 53 20 13 70  
info@equilibredesenergies.org

**equilibredesenergies.org**

